

Le groupe des victimes d'actes de pédophilie, témoins à l'Assemblée des évêques de Lourdes le 3 novembre dernier, exprime sa satisfaction sur les décisions prises par la Conférence des Evêques de France (CEF) et sur sa volonté exprimée de poursuivre le travail avec les victimes.

Face à la complexité de ce chantier, nul ne peut prétendre détenir seul les solutions et les actions nécessaires pour prévenir et gérer les abus sexuels sur mineurs. C'est ensemble que nous le pourrons, avec toutes les autres victimes et celles qui ont quitté l'Eglise.

La création d'une commission d'enquête indépendante doit permettre de recenser plus largement les abus commis par les prêtres et clercs sur des mineurs depuis 1950 et d'en mettre en évidence les causes. Elle devra montrer pourquoi le traitement par le silence a prévalu au détriment des victimes.

Nous attendons néanmoins de la part de la CEF de savoir quelles seront les modalités et le cadre pour l'action de cette commission, et quels moyens humains et financiers vont être alloués pour sa création.

Le travail de mémoire des évêques avec chacune des victimes est nécessaire, non seulement pour comprendre les causes mais aussi pour déterminer, dans chaque diocèse et dans les paroisses, les actions de sensibilisation et de prévention à engager. Il mettra aussi en évidence les nombreuses séquelles et conséquences des abus sur les victimes que l'Eglise commence à mieux reconnaître.

L'Eglise de France évoque, pour la première fois, le principe de réparation au travers de l'indemnisation des victimes et nous nous en félicitons. Mais le terme de geste financier est vague et réducteur. Les victimes demandent explicitement une juste réparation financière des préjudices et frais subis, avec reconnaissance du statut de victime. Un certain nombre de victimes attendent aussi une réparation au niveau spirituel, nous devons tout faire pour les rejoindre.

Vis-à-vis des clercs fautifs, l'Eglise doit s'engager plus nettement et publiquement à les sanctionner dans le cadre du droit canonique, en plus des sanctions de la justice civile et à lever la prescription notamment pour les actes les plus graves (viols, agressions sexuelles répétées) mais aussi à les accompagner.

Les victimes de Lourdes sont toutes actives et engagées dans l'Eglise. Elles souhaitent donc qu'aucun amalgame ne soit fait avec l'immense majorité des prêtres qui accomplissent leur ministère sacerdotal avec dévouement au profit de tous les fidèles et communautés paroissiales. Elles leur expriment tout leur soutien, leur confiance et leur affection fraternelle.

Dans cette démarche de transparence et de responsabilité que nous soutenons, la CEF gagnerait à consolider les chiffres des abus sexuels et indicateurs de suivi avec ceux de la CORREF (pour les ordres et congrégations religieuses) et à développer des actions communes.

Nous apporterons notre concours aux évêques et réaffirmons que :

- l'Eglise doit devenir une maison sûre par la mise en œuvre de la Tolérance Zéro décidée par le pape Benoit XVI. Cette tolérance zéro concerne toute sorte d'abus, abus de pouvoir, de conscience, d'autorité, ainsi que les abus spirituels et sexuels.
- L'Eglise, le ministère sacerdotal et les communautés chrétiennes ne doivent plus être défigurés par les agissements irresponsables et criminels d'une petite minorité de clercs, de religieux et d'acteurs pastoraux.
- L'Eglise doit retrouver sa crédibilité et la confiance vis-à-vis de la société dans son ensemble par la mise en œuvre des moyens et des actions nécessaires pour éradiquer en son sein le fléau de la pédocriminalité à l'échelle nationale.

Enfin, nous réaffirmons notre engagement pour la lutte contre la pédocriminalité et toutes formes d'abus au sein de l'Eglise.

**Le groupe des personnes victimes invitées  
à l'assemblée des évêques de Lourdes**